



Guide du départ outre-mer et à l'étranger à l'usage du militaire et de sa famille

Les actions de prévention

Avant votre départ, pensez à effectuer les dépistages recommandés selon votre âge et utilisez les bons reçus pour :

- le dépistage des cancers du col de l'utérus, du sein, du cancer colorectal,
- la prévention bucco-dentaire.

Faites les vaccins et les traitements préventifs recommandés et consultez votre médecin avant votre départ car une fois sur place, les actions nationales de prévention (dépistage des cancers, prévention bucco-dentaire, vaccination antigrippale...) ne s'appliquent pas.

Néanmoins, certaines actions spécifiques listées ci-dessous ont été mises en place et sont prises en charge par la **CNMSS** en faveur des militaires affectés à l'étranger et des membres de leur famille autorisés à les accompagner (en droits ouverts à la **CNMSS**) :

► Les vaccinations de votre famille

Prise en charge des vaccinations obligatoires ou fortement recommandées.

Consultez la rubrique "[Vaccinations pour départ outre-mer et à l'étranger](#)"

► Les répulsifs

Prise en charge de certains produits répulsifs (cutanés et textiles)

Consultez la rubrique "[Lutte antivectorielle](#)" et la notice "[Moustique quand tu nous piques](#)"

► le paludisme

Prise en charge des traitements antipaludiques à destination des membres de votre famille

Consultez la rubrique "[Traitement préventif antipaludique](#)"

VOIR AUSSI

- la notice "[Militaire affecté à l'étranger](#)"
- la rubrique "[Ma santé](#)"